

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ANNEE 2015

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-101 (dite loi BARNIER) du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, l'assemblée délibérante doit se faire communiquer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.
C'est l'objet du présent document.

Pour faire fonctionner le service public d'élimination des déchets, la collectivité mobilise des moyens importants :

- 19 agents,
- 9 véhicules, dont 7 poids lourds, ainsi que 3 remorques,
- 1 déchèterie à Fresse sur Moselle mise en service en 2003,
- 1 déchèterie à Rupt sur Moselle mise en service en 2014,
- 1 station de transit des ordures ménagères, datant de 2003,
- 1 bâtiment regroupant le garage et les locaux administratifs, construit en 2005.

Ces moyens se répartissent entre les opérations de collecte, transit et transport des différents flux de déchets, que ce soit les ordures ménagères en porte-à-porte, la déchèterie, les points d'apport volontaire et le ramassage des encombrants.

Par ailleurs, des moyens administratifs sont également mobilisés pour assurer le fonctionnement de ce service : suivi des comptes clients, informations, communication, distribution des bacs et des sacs, facturation et recouvrement.

Le Vice-Président

Jean Marc TISSERANT

SOMMAIRE

PARTIE 1 : INDICATEURS TECHNIQUES

TONNAGES

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

La collecte

Le transit

Le transport

Le traitement

LA COLLECTE SELECTIVE

La collecte sélective du verre (Points d'apport et déchèteries)

La collecte sélective des emballages hors verre (CSHV) et des papiers – cartons

LA COLLECTE EN DECHETERIES

Gestion des hauts de quai des déchèteries

Gestion du bas de quai

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

SERVICES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

PARTIE 2 LES ACTIONS DE COMMUNICATION / PREVENTION EN 2015

PARTIE 3 – INDICATEURS FINANCIERS

Matrice 2013

Matrice 2014

Matrice 2015

COUT GLOBAL DU SERVICE

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

LA COLLECTE DU VERRE

LA COLLECTE DES EMBALLAGES HORS VERRE

LA COLLECTE EN DECHETERIES :

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS

Point sur : le coût par habitant

Point sur : le coût par tonne

Point sur : les charges de tri et traitement des déchets

Point sur : les soutiens des EcoEorganismes

Point sur : les valorisations matières

Point sur : la facturation

CONCLUSION

PARTIE 1

INDICATEURS TECHNIQUES

Les tonnages

Le tableau suivant reprend les différents tonnages pris en charge par la collectivité :

TYPE DE DECHETS	Tonnage 2015	Tonnage 2014	2015 / 2014 en %	Kgs / habitant en 2015
Ordures ménagères résiduelles	1 562	1 667	- 6.3 %	101
Biodéchets des Professionnels	64	81	- 21 %	4.1
Verre	851	893	- 4.7 %	55
Papiers cartons + emballages triés	1 347	1 198	+ 12.4 %	87
Tout venant	692	666	+ 3.9 %	45
Bois	511	415	+ 23.1 %	33
Huisseries	66	44	+ 50 %	4.3
Métaux	267	265	+ 0.7 %	17
Meubles	307	365	- 15.9 %	20
Gravats – Déchets Inertes	1 128	706	+ 59.8 %	73
Branches - Déchets Verts	1 102	1 016	+ 8.5 %	72
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	144	161	- 5.6 %	9.3
Plâtre	164	127	+ 29.1 %	11
Déchets Toxiques (DDS)	25	25	-	62
Textile / maroquinerie	116	100	+ 16 %	7.5
Films plastiques	14	20	- 30 %	< 1
Pneus	28.9	18	+ 60.6 %	1.9
Polystyrène	20	19	+ 5.3 %	1.3
Piles	1.7	2	- 15 %	< 1
Amiante lié	16	9.2	+ 73.9 %	1
Huiles minérales	8.2	9.4	-12.8 %	< 1
Huiles alimentaires	0.5	2.4	- 79.2 %	< 1
Déchets de soins	0.2	0.7	- 71.4 %	< 1
Batteries	7.9	6.9	+ 14.5 %	< 1
Lampes Ampoules	0.7	0.9	- 22.2 %	< 1
Radiographies	0.2	0.2	-	< 1
Cartouches d'encre	0.4	0.4	-	< 1
TOTAL	8 445	7 819	+ 8 %	548

*suivant population SINOE/ADEME 2015 : 15 398 habitants (identique à 2014).

En 2015, le service déchets de la communauté de communes a collecté 8 445 tonnes de déchets ménagers et assimilés, en hausse de 8 % par rapport à 2014. Hors gravats, la hausse se limite à 2.9 %.

❖ **Ordures ménagères résiduelles :**

La mise en place technique de la redevance incitative a eu un impact important.

L'année 2015 est marquée par une nouvelle baisse du tonnage.

Cette baisse peut s'expliquer par des transferts vers d'autres flux (tri, déchèterie...) mais aussi par des incivilités telles que le brûlage ou des dépôts hors du canton.

A noter : le tonnage collecté par la collectivité en 2008 – 2011 avoisinait les 4200 à 4300 tonnes.

❖ **Gravats - Déchets inertes :**

Le tonnage collecté a fortement augmenté.

Par nature, ce flux est sujet à de très fortes variations. Il ne s'agit donc pas forcément d'une tendance de fond.

La collectivité devra s'attacher à trouver une solution pérenne de gestion de ce flux à moyen terme.

❖ **Déchets toxiques – DDS :**

Les tonnages 2014 et 2015 sont des estimations. En effet, une nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) s'est mise en place en 2013.

Etonnamment, alors que la filière est extrêmement exigeante au niveau du tri des produits mis à la collecte, elle est incapable de fournir les tonnages pris en charge pour chaque collectivité.

Les gravats et les déchets verts représentent plus d'un quart des tonnages pris en charge. La collectivité aura à réfléchir à une gestion plus fluide et plus adaptée.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

Depuis fin 2012 et la mise en place technique de la redevance, cette collecte est assurée en en porte-à-porte, en bacs ou en sacs prépayés.

➤ La collecte

Cette collecte concerne les déchets résiduels des ménages et assimilés (entreprises, administrations, associations).

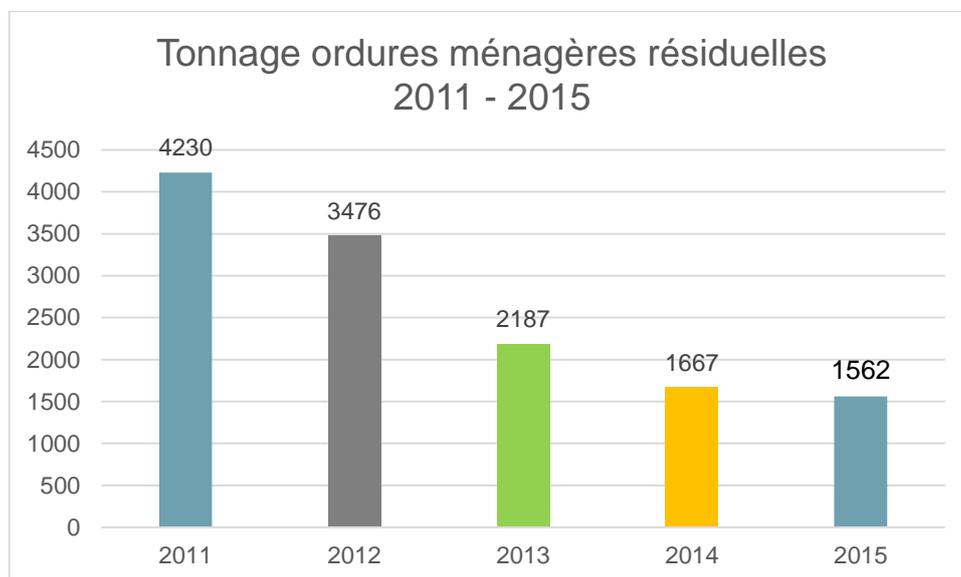
Pour assurer ce service en régie, la CCBHV mobilise trois équipages de collecte :

- Deux équipes de 2 agents (véhicules lourds), sauf le mardi (2 x 3),
- Une équipe composée d'1 seul agent (véhicule léger),



Avec 1 562 tonnes (18,5 % du tonnage total) en 2015, ce flux a connu une nouvelle baisse. On constate toutefois une tendance à la stabilisation à moyen terme, autour de 1 500 tonnes.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles sur la période 2011-2015.



La collecte des ordures ménagères résiduelles se déroule :

- Les lundis à Rupt sur Moselle et Ferdrupt,
- Les mardis au Thillot et Ramonchamp,
- Les jeudis à Bussang et Saint Maurice sur Moselle,
- Les vendredis à Fresse sur Moselle et au Ménil.

➤ *Le transit*

Après collecte, les déchets sont rechargés dans une semi-remorque au niveau de notre centre de transit.



Cette opération permet de réduire les coûts de transport entre le site de Fresse sur Moselle et l'incinérateur situé à Rambervillers.

➤ *Le transport*

Le transport est assuré en régie au moyen d'un tracteur de semi et d'une remorque à fond mouvant alternatif (FMA) de 90m³.

Chaque rotation permet de transporter de 20 à 25 tonnes de déchets selon leur densité.

Compte tenu de la baisse importante des tonnages, nous n'effectuons plus que 1 à 2 rotations par semaine vers le centre de traitement.

➤ *Le traitement*

Les ordures ménagères sont apportées à l'usine d'incinération de Rambervillers pour y être brûlées.

Le marché de traitement dépend du SMD (Syndicat Mixte Départemental). C'est lui qui passe le marché et vote chaque année le tarif mutualisé applicable à toutes les collectivités du département.



Cette unité d'incinération (la seule du département) traite environ 100 000 tonnes de déchets ménagers par an.

Le process permet de produire de la vapeur puis de l'électricité, ce qui permet une valorisation énergétique des ordures ménagères de notre collectivité.

LA COLLECTE SELECTIVE

Cette collecte concerne le verre d'une part et les bouteilles et flacons plastiques, les emballages et journaux en papier ou carton, ainsi que les boîtes et emballages métalliques d'autre part.



Ces 2 flux sont collectés en points d'apport volontaire. D'autres territoires ont fait le choix d'une collecte en porte-à-porte en sacs jaunes.

Le nombre de points de tri est stable. Ils se répartissent comme suit :

- Bussang : 11 points complets (verre + emballages) et 2 bornes de verre seules,
- Saint Maurice sur Moselle : 11 points complets et 2 bornes de verre,
- Fresse sur Moselle : 13 points complets et 2 bornes de verre,
- Le Ménil : 8 points complets et 3 bornes de verre,
- Le Thillot : 21 points complets et 7 bornes de verre,
- Ramonchamp : 12 points complets et 2 bornes de verre,
- Ferdrupt : 6 points complets et 1 borne de verre,
- Rupt sur Moselle : 16 points complets et 5 bornes de verre,

Cela représente 98 points de tri complets et 24 points de tri pour le verre uniquement, soit 156 bornes pour les emballages et 122 pour le verre.

➤ *La collecte sélective du verre (Points d'apport et déchèteries)*

La collecte des points d'apport volontaire est réalisée intégralement en régie. Elle mobilise un camion benne avec grue ainsi qu'un agent à mi-temps.

Le verre est ensuite transporté en bennes 30 m³ au moyen d'un camion de type Ampliroll et d'une remorque.

Chaque rotation permet de transporter environ 20 tonnes de verre.

Le verre est apporté à Saint Mège (88170) pour y être recyclé. Il est fondu pour refabriquer des emballages en verre.

Le tonnage de verre collecté dans les points d'apports est en baisse de 5 % à 851 tonnes. Cette baisse n'est pas significative : le décalage d'un ou deux transports sur l'année suivante pourrait expliquer cette variation.

➤ *La collecte sélective des emballages hors verre (CSHV) et des papiers - cartons*

La collecte des points d'apport volontaire est réalisée intégralement en régie. Elle mobilise un camion type Ampliroll avec grue ainsi que 1.5 agents.

Depuis 2014, le transport de ce flux a été intégralement repris en régie : la CCBHV recharge une FMA et livre directement au centre de tri situé à Razimont près d'Epinal. Chaque rotation permet de transporter 7 à 9 tonnes de mélange.

Les différents produits sont alors séparés sur la chaîne de tri avant de repartir vers les sites où ils sont valorisés.

Cette collecte comprend également les papiers-cartons collectés directement en déchèteries. Ceux-ci suivent ensuite la même filière de traitement.

Le tonnage de cette collecte en mélange et des papiers cartons de déchèterie est en hausse : + 12 % à 1 347 tonnes.

La collecte en bornes de tri représente 1008 tonnes tandis que la collecte en déchèterie (papiers – cartons) atteint 338 tonnes.

➤ *Performance de la collectivité*

Avec 55.26 kgs de verre trié par habitant, la CCBHV se classe généralement dans les 3 meilleures collectivités des Vosges (2^{ème} sur 22 en 2014).

Le niveau de performance s'explique à la fois par la redevance incitative, et par la forte densité de bornes de tri présentes sur le territoire.

Avec 65.46 kgs d'emballages hors verre triés, la CCBHV a là aussi d'excellentes performances (1^{ère} sur 22 en 2014).

Les raisons sont les mêmes que pour le verre.

Si la quantité est là, la qualité du tri s'est fortement dégradée. Les refus de tri dépassent les 20 % avec une tendance à la hausse.

Il semble indispensable de mettre en place des actions correctives rapidement et dans la durée afin d'inverser cette tendance.

LA COLLECTE EN DECHETERIES

La collectivité exploite la déchèterie de Fresse-sur-Moselle depuis 2003. Depuis octobre 2014, elle a ouvert une nouvelle déchèterie à Rupt sur Moselle

Ces équipements permettent de collecter et de valoriser ou d'éliminer dans des conditions satisfaisantes les déchets qui n'ont pas leur place dans les ordures ménagères, tels que les déchets verts, les métaux, les gravats...

➤ Les horaires

Les équipements sont ouverts :

- 35 heures par semaine pour la déchèterie de Fresse sur Moselle,
- 24 heures par semaine pour la déchèterie de Rupt sur Moselle,

Ces horaires sont valables toute l'année ; la CCBHV n'a pas mis en place d'horaires d'hiver.

Les horaires d'ouverture sont complémentaires, ce qui permet d'avoir au moins un site ouvert, sauf le dimanche ou les deux déchèteries sont fermées.

Fresse sur Moselle		
Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Mardi		14h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Jeudi		14h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Dimanche		

Rupt sur Moselle		
Lundi		
Mardi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Mercredi		14h00 - 18h00
Jeudi	9h00 - 12h00	
Vendredi		14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00
Dimanche		

La CCBHV pourra conduire une réflexion sur les horaires d'ouverture hebdomadaires, la mise en place éventuelle d'horaires d'hiver et le nombre d'agents à affecter à ses équipements.

➤ *Gestion des hauts de quai des déchèteries*

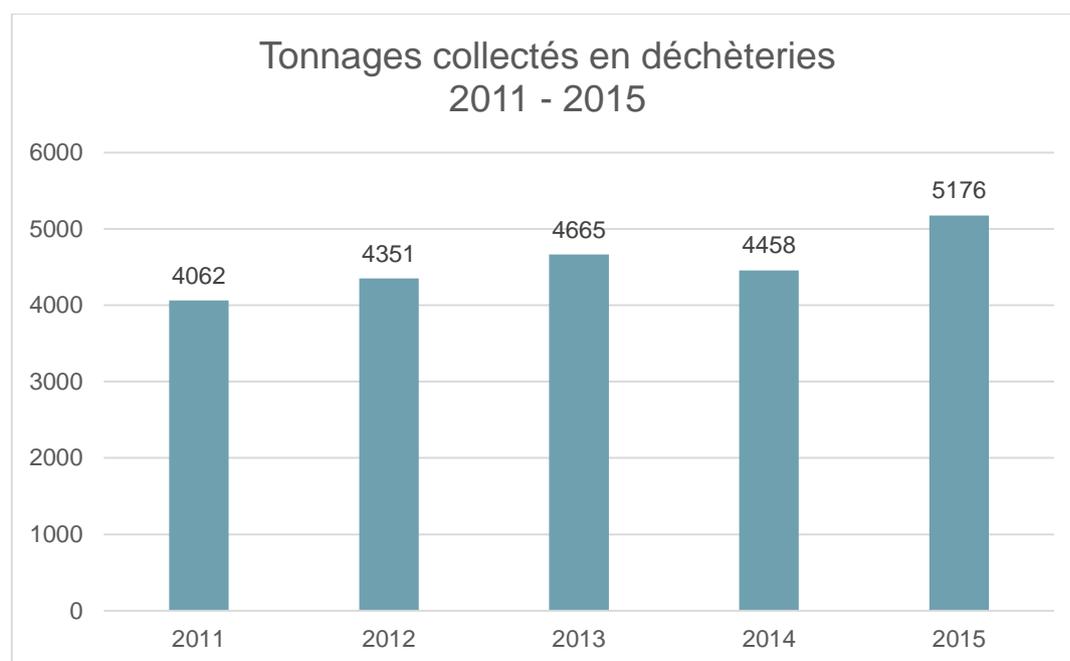
La CCBHV assure en régie l'exploitation des deux déchèteries.

Le gardiennage des équipements a mobilisé 4 agents.

Depuis juillet 2013, La présence de 2 gardiens sur le site de Fresse permet de mieux conseiller les usagers et d'optimiser le tri : en effet, le coût d'une tonne de déchets triés peut varier de quelques dizaines d'euros à plus de 200 € pour le tout-venant.

L'évolution des tonnages s'inscrit en hausse en 2015 : 5 176 tonnes contre 4 458 tonnes en 2014, soit une augmentation de plus de 16 %.

Ce tonnage représente désormais 61.3 % des tonnages de déchets gérés par la collectivité.



Cette hausse est imputable pour moitié à la variation du tonnage de gravats.

A noter : ce tonnage inclut également le tonnage des encombrants collectés en porte-à-porte, qui sont ensuite transférés dans les bennes de déchèterie.

La déchèterie est le premier mode de collecte des déchets.

TYPE DE DECHETS	Tonnage 2015	Tonnage 2014	2015 / 2014 en %
Tout venant	692	666	+ 3.9 %
Papiers cartons + emballages triés	338	287	+ 12.4 %
Verre	217	233	- 6.9 %
Bois	511	415	+ 23.1 %
Huisseries	66	44	+ 50 %
Métaux	267	265	+ 0.7 %
Meubles	307	365	- 15.9 %
Gravats	1 128	706	+ 59.8 %
Branches - Déchets Verts	1 102	1 016	+ 8.5 %
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	144	161	- 5.6 %
Plâtre	164	127	+ 29.1 %
Déchets Toxiques (DDS)	25	25	-
Textile / maroquinerie	116	58	+ 100 %
Films plastiques	14	20	- 30 %
Pneus	29	18	+ 60.6 %
Polystyrène	20	19	+ 5.3 %
Piles	1.7	2	- 15 %
Amiante lié	16	9.2	+ 73.9 %
Huiles minérales	8.2	9.4	-12.8 %
Huiles alimentaires	0.5	2.4	- 79.2 %
Déchets de soins	0.2	0.7	- 71.4 %
Batteries	7.9	6.9	+ 14.5 %
Lampes Ampoules	0.7	0.9	- 22.2 %
Radiographies	0.2	0.2	-
Cartouches d'encre	0.4	0.4	-
TOTAL	5 176	4 458	+ 16.1 %

➤ *Gestion du bas de quai*

La CCBHV assure le transport de la majorité des tonnages collectés en déchèterie. Afin de réduire ses coûts de transport, le service dispose d'une pelleteuse sur le site de Fresse pour tasser le contenu des bennes.

Les bennes de la déchèterie de Rupt ne sont pas tassées pour plusieurs raisons :

- Le coût de l'engin ne se justifie pas au vu des économies réalisées,
- La maintenance d'un engin sur un site déporté est plus complexe,
- Cela évite de dégrader les bennes.

Un camion de type Ampliroll équipé d'une remorque assure cette prestation de transport. Selon les flux transportés, chaque benne contient de 3 à 10 tonnes de déchets. Ces transports mobilisent également un agent à temps plein.

Certains flux sont transportés par des prestataires dans le cadre de marchés départementaux passés par le SMD : c'est le cas des déchets toxiques et des huiles pris en charge par l'entreprise Grandidier, ou du plâtre transporté et traité par CITRAVAL.

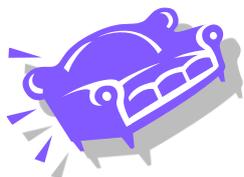
De nombreuses filières de type REP (Responsabilité Elargie du Producteur) sont sous le contrôle d'éco organisme : les DEEE, les pneus, les piles, le textile, les déchets de soins, les meubles... Elles fournissent parfois les contenants de collectes (cas des meubles), et assurent le transport des déchets (meubles, DEEE, etc...).

A noter également que depuis fin 2014, le tout venant des déchèteries est incinéré au lieu d'être enfoui, sauf lorsque les produits ne sont pas compatibles avec le fonctionnement de l'incinérateur (nature des produits, ou hors gabarit).

Le tableau ci-dessous reprend les modes de traitement des différents déchets pris en charge par les déchèteries.

Tout venant	Incineration sur le site de Rambervillers
Papiers cartons + emballages triés	Tri sur le centre de tri de Razimont (88) (Epinal) puis expédition à des industriels
Verre	Recyclage sur le site de St Menge (88)
Bois	Valorisation bois-energie sur le site de NORSKE SKOG (GOLBEY)
Huisseries	Massification, démantèlement puis expédition à des industriels
Métaux	Collectés par DERICHEBOURG puis expédition à des industriels
Meubles	Massification, puis démantèlement avant expédition à des industriels
Gravats	Stockage
Branches - Déchets Verts	Compostage sur le site de Wittenheim
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	Massification, puis démantèlement avant expédition à des industriels
Plâtre et composites	Massification, puis démantèlement avant expédition à des industriels
Déchets Toxiques (DDS)	Incineration
Textile / maroquinerie	Tri puis valorisation (filiales commerciales ou industrielles)
Films plastiques	Tri sur le centre de tri de PFASTATT avant expédition à des industriels
Pneus	Démantèlement puis valorisation des métaux et des granulés caoutchouc
Polystyrène	Apporté à Knauf Industrie (Ste Marie en Chanois) pour réutilisation dans le process de fabrication
Piles	Neutralisation des déchets toxiques et valorisation des métaux
Amiante lié	Enfouissement sur site spécialisé
Huiles minérales	Valorisation énergétique
Huiles alimentaires	Valorisation énergétique
Déchets de soins	Valorisation énergétique
Batteries	Neutralisation des déchets toxiques et valorisation des métaux
Lampes Ampoules	Neutralisation des déchets toxiques et valorisation des métaux
Radiographies	Valorisation ou incineration
Cartouches d'encre	Recyclage des cartouches ou incineration selon les modèles

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE



Jusqu'en 2013, les encombrants et la ferraille étaient ramassés au porte-à-porte, 2 fois dans l'année pour toutes les communes.

Cette organisation de la collecte comportait plusieurs inconvénients :

- coût très élevé,
- désorganisation périodique du service par la nécessité de déployer des moyens importants,
- présence de dépôts « opportunistes » : ordures ménagères, etc...
- nuisance esthétique avec des dépôts qui restent parfois plusieurs semaines avant d'être enlevés.

Depuis 2014, une nouvelle organisation a été mise en place : collecte sur demande avec groupement des enlèvements.

Le coût de cette nouvelle organisation est sans commune mesure avec ce qui existait auparavant (9 100 € à lieu de 64 000 € en 2013).

Les tonnages sont en nette baisse grâce à l'ouverture de la déchèterie de Rupt qui offre un nouveau service de proximité à une partie des administrés.

Enfin, certains préfèrent apporter eux-mêmes plutôt que d'attendre une collecte.

SERVICES AUX ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

La CCBHV a aussi pris en charge des Déchets Industriels Banals (DIB) dans une entreprise du canton.

Les bennes appartiennent aux entreprises. La collectivité assure les prestations d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets.

Près de 23 tonnes de déchets ont ainsi été pris en charge en 2015.

Par ailleurs, la communauté de communes a assuré le transport des boues (508 tonnes) et du sulfate de fer (59 tonnes) de la station d'épuration du Thillot, ainsi que des boues du SIAHR (138 tonnes).

PARTIE 2

LES ACTIONS DE COMMUNICATION ET PREVENTION EN 2015

La collectivité continue d'attacher une grande importance à la communication auprès de ses usagers, et emploie une multitude de supports tels que : affichage, presse écrite, radio, site internet, animations sur site des déchèteries ou dans les écoles ou auprès des particuliers.

ACTIONS SUR LE TERRAIN :

➤ *Visite de la déchèterie par les scolaires de la collectivité*

Explications et démonstrations du fonctionnement d'une déchèterie, explications des consignes de tri, distribution de plusieurs supports à tous les élèves et accompagnateurs : fly déchets acceptés/interdits en PAV et déchèterie, carnets de courses, autocollant stop pub, 1 sac de tri du verre et 1 sac de tri multi-matériaux pour chaque classe etc...)

Chaque visite dure environ 2h : 45mn d'animation sur le site puis 45mn en salle pour mise en situation des élèves (jeu du tri, le devenir des déchets, la redevance incitative, comment moins polluer etc ...) et réponse à leurs questions, le tout suivi d'un goûter. L'animation est encadrée par 2 de nos ADT à chaque fois (un pour la partie sur le site et l'autre pour la mise en situation en salle).

La collectivité prend en charge les frais relatifs au transport en bus et au goûter.

Pour l'année 2015, 5 classes soit 177 enfants ont été reçus.

»» Toujours très appréciée des enfants et des enseignants qui repartent avec des explications claires et adaptées. Les enfants peuvent ainsi transmettre les consignes à leur entourage.

Objectif : transmettre les bons gestes par l'intermédiaire des enfants et leur expliquer de façon ludique le fonctionnement du tri, de la redevance incitative et des déchèteries.



➤ *Semaine Européenne de Réduction des Déchets 2015 :*

En partenariat avec le SMD, nous avons placé des bornes de collecte des textiles dans toutes les écoles de notre territoire. Les enfants ont préalablement et individuellement reçu une enveloppe contenant les consignes de dépôt des sacs de textiles et un fascicule expliquant le recyclage et la deuxième vie des textiles. Environ 1300 kg ont ainsi été collectés sur nos 8 sites.

3 séances d'animation auprès des Nouvelles Activités Périscolaires du Ménil : axées sur la prévention des déchets : jeu du tri, consignes de tri, redevance incitative, les bons gestes au quotidien etc... Notre agent a travaillé avec une cinquantaine d'enfants.

»» **La collectivité s'efforce de participer à cette semaine d'actions tous les ans. Cela lui permet de toucher un public assez large et d'effectuer des animations inédites.**

Objectif : Toucher un large public via une opération ponctuelle, marquante et attractive.



➤ *Distribution de badge « j'aime le tri »*

auprès des scolaires participant à nos actions (497.50 € HT les 1000 exemplaires). Ces badges sont remis aux enfants qui visitent la déchèterie ou lors de diverses animations (SERD, animations auprès des scolaires etc...). Les enfants sont heureux de recevoir ce petit cadeau qui incite à trier pour le bien-être de la planète.



➤ *Mise en place de Point d'Apport Volontaire semi-enterrés*

dans les communes de Bussang et Saint Maurice sur Moselle. 2 communes sont actuellement équipées (phase de test), les habitants en résidence secondaire ont été invités à venir retirer un badge leur permettant d'ouvrir le bac de dépôt d'ordures. Les bacs de verre et de papiers sont, quant à eux, accessibles à tous les résidents, occasionnels ou permanents.

»» **Bon retour : le site est plus propre, les résidents « secondaires » peuvent déposer leur déchets à n'importe quel moment. Moins de contraintes que précédemment (les utilisateurs ne sont plus obligés d'aller acheter des sacs de collecte spécifiques).**

- *Animation autour de la transformation de vieux livres (pliage et découpage)* à la médiathèque du Thillot pour les enfants. Celle-ci a permis de montrer aux enfants que les livres pouvaient être recyclés « artistiquement » et ne finissaient pas systématiquement dans la benne de papier. Tous se sont beaucoup amusés et des œuvres d'art ont ainsi vu le jour.



- *Lavage des PAV et réfection de leur signalétique* (600 € HT les 100 panneaux). La signalétique subit les intempéries et les années qui passent, elle est renouvelée au fur et à mesure des années.

- *Réfection de la signalétique de la déchèterie de Fresse sur Moselle* (où certains panneaux manquaient ou étaient abîmés) et complément de celle de Rupt sur Moselle (1803.11 € HT) où toutes les filières n'étaient pas indiquées.

ACTIONS D'INFORMATION :

- *Publication de 3 bulletins Echo des Ballons. Revue de la collectivité qui donne des astuces pour réduire ses déchets, sa facture et appliquer les bons gestes de tri. Distribué dans toutes les boîtes aux lettres (4800 € HT pour les 3 impressions, 2446 € HT pour les 3 distributions), ce document est très bien accueilli par la population.*
- *Distribution et mise à disposition très large de la réglette de tri qui permet de savoir dans quel conteneur jeter tel ou tel déchet (4 200 € HT les 20 000 exemplaires). Nous en avons distribué via les bulletins communaux, dans les écoles et mis à disposition à nos locaux, dans les mairies et dans plusieurs commerces.*

»» **Excellent retour des usagers, tous s'accordent pour dire que ce petit mémo est très utile et très pratique. Il simplifie le tri des utilisateurs.**



- *Porte-à-porte : distribution de sacs de tri verre et multi-matériaux, accompagnés d'une réglette de tri, de fiche des déchets acceptés en PAV et en déchèteries. Notre agent se rend au domicile de certains usagers lorsque ceux-ci ne peuvent pas se déplacer. Il leur apporte divers supports explicatifs qui leur permettent une meilleure compréhension du tri.*

A noter que nous distribuons beaucoup d'informations via le site internet, directement à nos bureaux ou par téléphone. Les usagers peuvent joindre facilement nos services.

SUBVENTION VERSÉE PAR LE SMD

Grâce aux actions engagées, la collectivité a reçu une subvention d'un montant total de **14 036.03 €**, soit :

- 10 897.34 € pour la participation des agents ambassadeurs du tri (1 agent à 1 ETP + 1 agent mi-temps 0.5 ETP et 1 agent 0.3 ETP).
- 3 138.69 € au titre de la communication générale.

Ces aides découlent du programme de soutien à la communication à la prévention avec des financements de l'ADEME, du SMD et des EcoOrganismes.

PARTIE 3

INDICATEURS FINANCIERS

L'ADEME développe depuis le milieu des années 2000 un système de référentiel d'analyse des coûts des services déchets (Matrice ComptaCoût) afin de permettre aux collectivités de se positionner par rapport à des moyennes locales et nationales.

Ce suivi normé des coûts permet également à la collectivité de suivre l'évolution de ses coûts dans le temps, et de mesurer l'impact des réformes engagées.

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche en 2012.

Vous trouverez ci-dessous le rappel des principaux chiffres tels que présentés dans les matrices 2013 et 2014.

Vous trouverez ensuite les coûts issus de la matrice 2015 avec son analyse succincte.

A noter : la méthode ComptaCoût fixe des conventions de traitement des données de chaque collectivité.

C'est pourquoi il peut exister des variations entre certains tonnages mentionnés dans les précédents tableaux, et les tonnages pris en compte dans ComptaCoût. Par exemple :

- *la totalité des tonnages « verre » sont affectés au flux collecte sélective du verre, y compris les tonnes de verre collectés en déchèteries,*
- *à l'inverse, les papiers-cartons de déchèteries sont comptabilisés en flux déchèteries et non dans la collecte sélective,*
- *les tonnages de gravats ne sont pas comptabilisés car trop variables d'une année à l'autre et d'une collectivité à l'autre.*

Matrice 2013

Vous trouverez ci-dessous, pour mémoire, la matrice simplifiée des coûts 2013.

<i>Population desservie :</i>	15656	15656	15656	15656	15656	15656	15656
<i>Tonnage :</i>	2187	849	827	3478	104	14	7459
DONNEES 2013	Ordures ménagères	Verre	Emballages	Déchèteries	Encombrants en PAP	Biodéchets des Pros	Total
Charges structure - Communication - Prévention	68 875 €	6 639 €	22 012 €	38 597 €	5 016 €	346 €	141 485 €
Pré collecte et Collecte	371 791 €	46 152 €	69 593 €	106 803 €	44 613 €	- €	638 952 €
Transfert / Transport	91 703 €	16 614 €	85 636 €	108 637 €	2 933 €	- €	305 523 €
Traitement	246 503 €	- €	89 810 €	192 570 €	9 759 €	3 950 €	542 592 €
TVA acquittée	21 916 €	3 304 €	6 602 €	14 800 €	1 636 €	294 €	48 552 €
Sous Total charges HT	778 872 €	69 405 €	267 051 €	446 607 €	62 321 €	4 296 €	1 628 552 €
Sous Total charges TTC	800 788 €	72 709 €	273 653 €	461 407 €	63 957 €	4 590 €	1 677 104 €
Ventes de matières / Vente composteurs	2 597 €	23 361 €	75 549 €	74 381 €	- €	- €	175 888 €
Soutiens ecoorganismes	8 170 €	7 957 €	147 589 €	26 447 €	- €	- €	190 163 €
Reprises de subventions	6 804 €	92 €	- €	812 €	- €	- €	7 708 €
Sous Total recettes	17 571 €	31 410 €	223 138 €	101 640 €	- €	- €	373 759 €
Coût service HT	761 301 €	37 995 €	43 913 €	344 967 €	62 321 €	4 296 €	1 254 793 €
Coût service TTC	783 217 €	41 299 €	50 515 €	359 767 €	63 957 €	4 590 €	1 303 345 €
Coût par habitant HT	48,63	2,43	2,80	22,03	3,98	0,27	80,15
Coût par habitant TTC	50,03	2,64	3,23	22,98	4,09	0,29	83,25
Coût par tonne HT	348 €	45 €	53 €	99 €	599 €	307 €	168 €
Coût par tonne TTC	358 €	49 €	61 €	103 €	615 €	328 €	175 €

Matrice 2014

Vous trouverez ci-dessous, pour mémoire, la matrice simplifiée des coûts 2014.

Population desservie :	15398	15398	15398	15398	15398	15398	15398
Tonnage :	1680	893	911	3232	13	81	6810
DONNEES 2014	Ordures ménagères	Verre	Emballages	Déchèterie	Encombrants en PAP	Biodéchets des Pros	Total
Charges de structure - Communication - Prévention	88 671 €	10 498 €	32 917 €	57 143 €	1 114 €	2 604 €	192 947 €
Pré collecte - Collecte	351 496 €	60 042 €	74 810 €	161 990 €	4 592 €	- €	652 930 €
Transfert / Transport	47 762 €	11 716 €	44 493 €	62 309 €	1 485 €	- €	167 765 €
Traitement	195 163 €	- €	105 696 €	161 291 €	1 533 €	17 803 €	481 486 €
TVA acquittée	16 788 €	3 714 €	8 805 €	12 164 €	397 €	1 877 €	43 745 €
Sous Total charges HT	683 092 €	82 256 €	257 916 €	442 733 €	8 724 €	20 407 €	1 495 128 €
Sous Total charges TTC	699 880 €	85 970 €	266 721 €	454 897 €	9 121 €	22 284 €	1 538 873 €
Ventes de matières / Autres Produits	2 687 €	26 810 €	73 835 €	74 661 €	- €	- €	177 993 €
Soutiens ecoorganismes	8 663 €	7 519 €	121 650 €	46 421 €	- €	- €	184 253 €
Reprises de subventions	4 916 €	- €	118 €	812 €	- €	- €	5 846 €
Sous Total recettes	16 266 €	34 329 €	195 603 €	121 894 €	- €	- €	368 092 €
Coût service HT	666 826 €	47 927 €	62 313 €	320 839 €	8 724 €	20 407 €	1 127 036 €
Coût service TTC	683 614 €	51 641 €	71 118 €	333 003 €	9 121 €	22 284 €	1 170 781 €
Coût par habitant HT	43,31 €	3,11 €	4,05 €	20,84 €	0,57 €	1,33 €	73,19 €
Coût par habitant TTC	44,40 €	3,35 €	4,62 €	21,63 €	0,59 €	1,45 €	76,03 €
Coût par tonne HT	397 €	54 €	68 €	99 €	671 €	252 €	165 €
Coût par tonne TTC	407 €	58 €	78 €	103 €	702 €	275 €	172 €

Matrice 2015

Le document ci-dessous reprend la présentation simplifiée des coûts du service déchets pour l'année 2015.

Les colonnes correspondent aux principaux flux : ordures ménagères, déchèteries, etc...

Les lignes correspondent aux différentes étapes : collecte, transport, traitement, valorisation, etc...

Population desservie :	15398	15398	15398	15398	15398	15398	15398
Tonnage :	1562	851	1008	3832	3	64	7320
DONNEES 2015	Ordures ménagères	Verre	Emballages	Déchèterie	Encombrants en PAP	Biodéchets des Pros	Total
Charges de structure - Communication - Prévention	95 331 €	10 743 €	37 709 €	74 402 €	570 €	2 750 €	221 504 €
Pré collecte - Collecte	326 451 €	53 991 €	70 007 €	169 239 €	2 364 €	- €	622 051 €
Transfert / Transport	43 438 €	10 718 €	33 570 €	84 262 €	753 €	- €	172 741 €
Traitement	193 338 €	- €	123 550 €	189 933 €	315 €	16 561 €	523 696 €
TVA acquittée	14 839 €	3 319 €	6 892 €	15 766 €	234 €	3 412 €	44 462 €
Sous Total charges HT	658 559 €	75 452 €	264 835 €	517 835 €	4 001 €	19 311 €	1 539 993 €
Sous Total charges TTC	673 398 €	78 771 €	271 728 €	533 601 €	4 235 €	22 723 €	1 584 455 €
Ventes de matières / Autres Produits	998 €	25 487 €	77 646 €	66 979 €	- €	- €	171 109 €
Soutiens ecoorganismes	8 754 €	8 213 €	164 457 €	55 175 €	- €	- €	236 600 €
Reprises de subventions / aides à l'emploi	7 637 €	313 €	1 231 €	2 962 €	17 €	80 €	12 240 €
Sous Total recettes	17 388 €	34 014 €	243 333 €	125 117 €	17 €	80 €	419 949 €
Coût service HT	641 171 €	41 438 €	21 502 €	392 718 €	3 985 €	19 230 €	1 120 044 €
Coût service TTC	656 010 €	44 757 €	28 394 €	408 484 €	4 218 €	22 642 €	1 164 506 €
Coût par habitant HT	41,64 €	2,69 €	1,40 €	25,50 €	0,26 €	1,25 €	72,74 €
Coût par habitant TTC	42,60 €	2,91 €	1,84 €	26,53 €	0,27 €	1,47 €	75,63 €
Coût par tonne HT	410 €	49 €	21 €	102 €	1 328 €	300 €	153 €
Coût par tonne TTC	420 €	53 €	28 €	107 €	1 406 €	354 €	159 €

COÛT GLOBAL DU SERVICE :

Pour l'année 2015, le coût du service déchets s'établit à 1,165 millions d'euros TTC, quasi stable (baisse de 0.5 %)

➤ Coût global TTC par flux :

- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :	656 000 €	56.3 % du total
- Verre :	45 000 €	3.8 %
- Emballages hors verre :	28 000 €	2.4 %
- Déchèterie :	408 000 €	35.1 %
- Encombrants en PAP :	4 000 €	0.4 %
- Biodéchets des professionnels :	23 000 €	1.9 %

Le flux OMR et les déchèteries représentent plus de 90 % du coût du service.

La collecte sélective (verre et emballages) occupe une place assez faible dans les coûts du service : 6 %.

Pour chaque flux, on distingue les frais généraux (frais de structure,...), les frais de collecte (bacs, véhicules, agents,...) les frais de transit/transport, les frais de traitement et la TVA.

On trouve en recette, principalement les ventes de matériaux, les soutiens des éco organismes et la redevance.

Tous les coûts ci-dessous sont en € HT, sauf mention contraire.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Il s'agit du principal poste de dépense du service puisque ce flux représente plus de 50 % des coûts.

➤ Frais généraux / communication / prévention : 95 000 € (+ 7 %)

Les frais généraux comportent les frais de gestion des agents (direction, administration des ressources humaines), les coûts liés au bâtiment, la téléphonie, les fluides, etc...

Au sein de ce bloc, les dépenses de communication et de prévention sont assez faibles : 2 700 €.

➤ Charges de collecte et précollecte : 326 000 € (- 7 %)

Il s'agit principalement de la fourniture et de la maintenance des bacs, ainsi que des moyens dédiés à la collecte (véhicule et agents).

Le passage en mono ripeur à partir de septembre 2014 sur quasiment toutes les tournées, a permis de baisser cette charge de plus de 45 000 € depuis 2013.

Ce bloc de dépenses reste la principale piste d'optimisation des dépenses à l'avenir.

Les prochaines pistes d'amélioration sont :

- l'optimisation des circuits de tournées,
- le déploiement de points de collecte semi enterrés pour supprimer la collecte en porte à porte de certains écarts,
- la réduction des gabarits des véhicules de collecte,

➤ Charges de transfert et transport : 43 000 € (- 9 %)

Il s'agit des coûts associés au quai de transfert ainsi qu'au véhicule (semi et remorques FMA) et agents mobilisés sur ces opérations.

Ces coûts sont en baisse, de même que les tonnages collectés.

Cette organisation sera à revoir, au plus tard lorsque se posera la question du renouvellement du matériel.

➤ Coût de traitement : 193 000 € (- 1 %)

Il s'agit des coûts d'incinération, en partie compensés par les recettes liées à la valorisation énergétique (vente d'électricité). Ces coûts sont en baisse car directement liés aux tonnages incinérés.

A noter toutefois, que depuis 2015, le SMD a instauré une contribution basée non plus sur le tonnage incinéré mais sur le nombre d'habitants. Cette disposition vise directement les collectivités qui sont passées à la redevance incitative et dont les tonnages ont fortement décliné.

➤ Produits : 17 000 €.

Ils se composent de soutiens sur les tonnes incinérées, de reprises de subventions, d'aides à l'emploi et de prestations facturées (vente de composteurs).

Les produits perçus sur ce flux sont faibles, puisque les ordures ménagères résiduelles ne font pas l'objet de valorisation matière.

A noter que la valorisation énergétique (vente de la production d'électricité par l'incinérateur grâce au brûlage des déchets) est déjà déduite par le prestataire dans le coût facturé par tonne incinérée.

LA COLLECTE DU VERRE

Le coût de ce flux reste assez faible : 41 500 € ce qui représente moins de 4 % du coût total, les charges étant en grande partie compensées par les produits.

Compte tenu des montants en jeux, les variations d'une année sur l'autre sont peu significatives, notamment du fait de la difficulté de mettre en place un suivi analytique précis sur un service en régie.

➤ Frais généraux / communication / prévention : 11 000 €.

Les frais généraux sont ventilés entre les différents flux en fonctions des tonnages collectés.

➤ Charges de collecte et précollecte : 54 000 €.

Depuis plusieurs années, la CCBHV n'achète que des bornes de point d'apport d'occasion. A noter que le matériel de collecte est vieillissant.

Ses frais pourraient être réduits en revoyant l'implantation des bornes, la taille des bornes, ou le matériel de collecte notamment.

➤ Charges de transfert et transport : 11 000 €.

Il s'agit d'un matériau assez dense, dont les coûts de transport sont modérés.

➤ Coût de traitement : Néant.

Le verre donne lieu à une valorisation matière.

➤ Produits : 34 000 €.

Il s'agit de vente de matière et de soutien des écoorganismes. Ces données dépendent des tonnes collectées uniquement car le cours de la matière première ne varie pas.

Au final, chaque tonne de verre coûte 53 € TTC à la collectivité : il est donc faux d'affirmer que le service gagne de l'argent avec le recyclage. Par contre, une tonne de verre correctement triée coûte 8 à 9 fois moins cher à la collectivité qu'une tonne de verre jetée dans les ordures ménagères.

LA COLLECTE DES EMBALLAGES HORS VERRE

Le coût à la charge de la collectivité de 21 500 € HT.

Les totaux des charges et produits de cette filière sont conséquents, mais le coût restant à charge de la collectivité est plutôt faible.

➤ Frais généraux : 38 000 €.

➤ Frais de collecte et précollecte : 70 000 €.

Là encore, des économies ont été faites sur l'achat de bornes d'occasion. Le matériel est vieillissant. Un travail d'optimisation des tournées sera à faire.

➤ Frais de transfert/transport : 45 000 €.

Cette activité a été reprise en régie et réorganisée fin 2013. Le coût est passé de 86 000 € en 2013 à 34 000 € en 2015.

➤ Coût de tri : 124 000 €.

Directement lié au tonnage, cette charge va continuer à croître. A noter que le coût du marché départemental est très inférieur au coût moyen national constaté. On peut s'attendre à une hausse d'au moins 20 à 30 % à partir de 2018 (fin du marché actuel).

➤ Ventes de Produits : 78 000 € de recettes.

Cette donnée dépend du niveau des cours et des quantités triées.

➤ Soutiens des ecoorganismes : 164 000 €.

Le financement du recyclage repose principalement sur le barème des soutiens d'EcoEmballage. Ce barème est pluriannuel (2011-2016), ce qui garantit théoriquement une certaine stabilité de ces recettes pour la période.

Toutefois, EcoEmballage dispose de certaines marges pour modifier ces barèmes et ces critères de versement. En conséquence, pour un même nombre de tonnes triées, les versements des soutiens peuvent varier de près de 40 000 €...

Cette absence de lisibilité pose des difficultés dans la prévision des coûts du service, d'autant plus que la majeure partie des aides sont versés à l'été de l'année N+1.

LA COLLECTE EN DECHETERIES :

Avec 2 déchèteries pour 16 000 habitants, la CCBHV dispose d'un très bon niveau de service dans ce domaine.

Ceci explique le poids de ce flux dans le coût global du service (plus d'un tiers).

Cette organisation est pertinente au regard des tonnages capté par les déchèteries et du coût moyen à la tonne.

➤ Frais généraux et prévention : 74 000 €.

➤ Frais de collecte : 169 000 €.

Il s'agit des frais de fonctionnement de la déchèterie (fluides, assurances, etc...) et des frais de gardiennage.

Courant 2013, la CCBHV avait décidé de renforcer les équipes de la déchèterie de Fresse. L'impact en année pleine se fait sentir depuis 2014.

Par ailleurs, la déchèterie de Rupt est opérationnelle depuis octobre 2014. Son impact dans le coût du service se fait pleinement sentir en 2015.

Un travail reste à mener sur la rationalisation de la fréquentation, sur l'adaptation des horaires (hiver/été) et sur le nombre d'agent selon les périodes.

➤ Transfert/transport : 84 000 €.

La dépense correspond aux charges (véhicules + agents) pour transporter les déchets vers les différents points de valorisation/traitement. Là encore, le matériel est vieillissant.

➤ Traitement : 190 000 €.

Cette charge correspond principalement à l'incinération du tout-venant, au tri des cartons, au traitement des déchets verts, des déchets dangereux et du plâtre.

➤ Les recettes : 125 000 €.

Elles se composent essentiellement des ventes de produits (67 000 €) et des soutiens (55 000 €).

Elles dépendent des tonnages collectés, de la qualité du tri, des cours des matières premières et des barèmes des soutiens des EcoOrganismes.

La Collectivité peut agir principalement sur la qualité du tri.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE A PORTE

Le coût de ce service est passé de 62 000 € en 2013 à 4 000 € en 2015.

La réforme mise en place en 2014 (arrêt des collectes systématiques en porte à porte / mise en place d'une collecte groupée à la demande) permet donc d'économiser près de 60 000 € chaque année.

COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS

Démarrée en octobre 2013, cette collecte représente une charge qui avoisine les 23 000 € par an.

A noter que cette prestation a été entièrement sous traitée à un prestataire privé (SITA), compte tenu de ses spécificités.

POINT THEMATIQUE

➤ Point sur : les charges de structure – communication – prévention

Avec 221 000 € (14.4 € par habitant) de charges de structures, la CCBHV se situe très au-delà de la moyenne nationale puisque la majorité des services affichent entre 7 et 10 € de charges de structures et 1 € de charges communication et prévention.

A noter que chaque collectivité est libre d'affecter une part plus ou moins importante de ses frais généraux au service déchets.

Le choix de la CCBHV est à prendre en compte car il biaise la comparaison du coût global du service par rapport aux autres structures, en augmentant de 3 à 6 € par habitant le coût de notre service.

➤ Point sur : les charges de pré collecte et collecte

Les charges de collecte (véhicules – agents) et pré collecte (conteneurs, sacs) représente une dépense de 622 000 €, sur un total de 1.54 millions d'euros, soit 40.4 %.

La quasi-totalité du service est assuré en régie.

Les charges de pré collecte ne représentent pas un gisement d'économies important. Il en va différemment des charges de collecte.

La collectivité pourra profiter des départs en retraite à venir pour ajuster ses moyens à l'évolution des tonnages et du service rendu.

Le renouvellement du parc de véhicule sera aussi l'occasion de mener une réflexion sur cet aspect du service et son organisation.

Il s'agit du principal levier d'économies pour les années à venir.

➤ Point sur : les charges de transfert et de traitement

Ces prestations se montent en 2015 à 173 000 €, soit 11.2 % du total.

La majorité des transports sont assurés en régie.

Les réorganisations menées depuis plusieurs années ont permis de réduire fortement cette charge.

Les marges de manœuvre dans ce domaine sont faibles.

➤ Point sur : les charges de tri et traitement des déchets

Les coûts de tri et traitement des déchets représentent une part très importante des dépenses du service déchets. Les 524 000 € dépensés en 2015 se répartissent comme suit :

- Incinération des ordures ménagères	193 000 €
- Tout venant (déchèterie)	87 000 €
- Tri des emballages hors verre (bornes de tri)	124 000 €
- Tri des papiers-cartons (déchèterie) :	30 000 €
- Déchets verts	42 000 €
- Biodéchets	17 000 €
- Déchets dangereux	10 000 €
- Plâtre, huisseries, amiante,...	21 000 €

Certaines factures incluent également la prestation de transport (déchets verts) ou de collecte (biodéchets).

Enfin, certains flux de déchets génèrent également des recettes : c'est le cas du tri sur lequel la collectivité retouche les produits des ventes de matériaux et les soutiens des éco organismes.

La plupart des charges dépendent de marchés passés par le SMD qui exerce la compétence traitement, ou par des filières REP (DEEE, Meubles, etc...) pour lesquelles les barèmes sont nationaux.

La collectivité n'a pas directement la main sur cette dépense. Elle peut toutefois agir sur les tonnages collectés ou sur la qualité du tri.

➤ Point sur : les valorisations matières

Le tableau ci-dessous reprend le détail des valorisations de matériaux.

Il s'agit du montant des ventes pour les tonnes rendues sur site : ce tableau ne tient pas compte des coûts de collecte, de transport et de tri éventuel pour les différents matériaux.

Matière	Recettes 2015
Métaux	36 317 €
Papiers – Cartons	82 129 €
Verre	24 496 €* <i>(montant en vert dans l'original)</i>
Flaconnages plastiques	16 481 €
DEEE	7 200 €* <i>(montant en vert dans l'original)</i>
Batteries	2 832 €
Bois	1 478 €
Films plastiques	1 426 €
Meubles	6 140 €* <i>(montant en vert dans l'original)</i>
TOTAL	178 499 €

* Certains flux font l'objet d'accords nationaux : la valorisation matière est alors fixée dans ces accords et ne fluctue pas en cours d'année.

➤ Point sur : les soutiens des EcoOrganismes

La CCBHV perçoit de plus en plus de soutiens des EcoOrganismes, soit du fait de l'augmentation des tonnages (plus de tri), soit du fait de l'augmentation des barèmes, soit du fait de l'apparition de nouvelles filières REP (ECODDS, REP Meubles, ...).

Les soutiens prennent différentes formes :

- Soutiens financiers : versements en fonction des tonnages collectés par exemple,
- Prise en charge de la précollecte (fourniture des bennes dans le cas de la filière meubles),
- Prise en charge du transport (cas des DEEE, des DDS, des Meubles),
- Prise en charge du traitement.

Ecoemballage reste le principal éco organisme contributeur.

Au titre de l'année 2015, la CCBHV a perçu 236 600 € de soutiens.

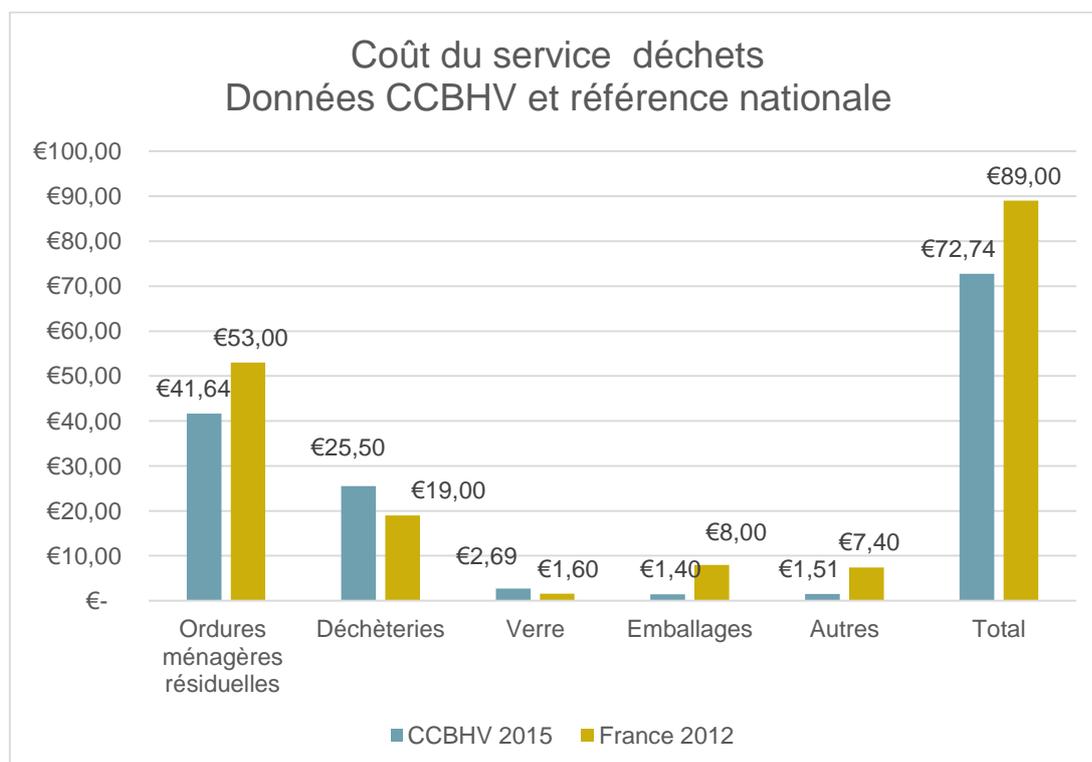
➤ Point sur : le coût par habitant

Avec un coût par habitant qui s'établit à 72.74 € HT, la collectivité se situe désormais très nettement sous la moyenne nationale (89 € en 2012) après avoir atteint des sommets en 2012 avec la mise en place de la RI (plus de 92 €).

89.4 € en Lorraine en 2013

76.5 € dans les Vosges en 2014

Un objectif de coût de service inférieur à 70 € HT est envisageable, tout en préservant un bon niveau de service. Ceci nécessitera de revoir l'organisation et les moyens dédiés à la collecte, notamment sur les flux ordures ménagères et déchèteries.



Le coût des ordures ménagères résiduelles ressort très en dessous de la moyenne nationale du fait des faibles tonnages collectés. Par contre, des efforts restent à faire sur les coûts de collecte.

Le coût relatif à la gestion des déchèteries est supérieur à la moyenne nationale. A noter qu'avec deux déchèteries sur son territoire, la CCBHV est mieux dotée que la moyenne (1 déchèterie pour 12 000 habitants).

Un travail d'optimisation (horaires d'ouverture, taille des équipes) sera à engager dans les prochains mois.

Les coûts de collecte des emballages sont proches de la moyenne. Les écarts sont peu significatifs car les choix de ventilation des charges de la régie peuvent engendrer facilement des variations de quelques euros.

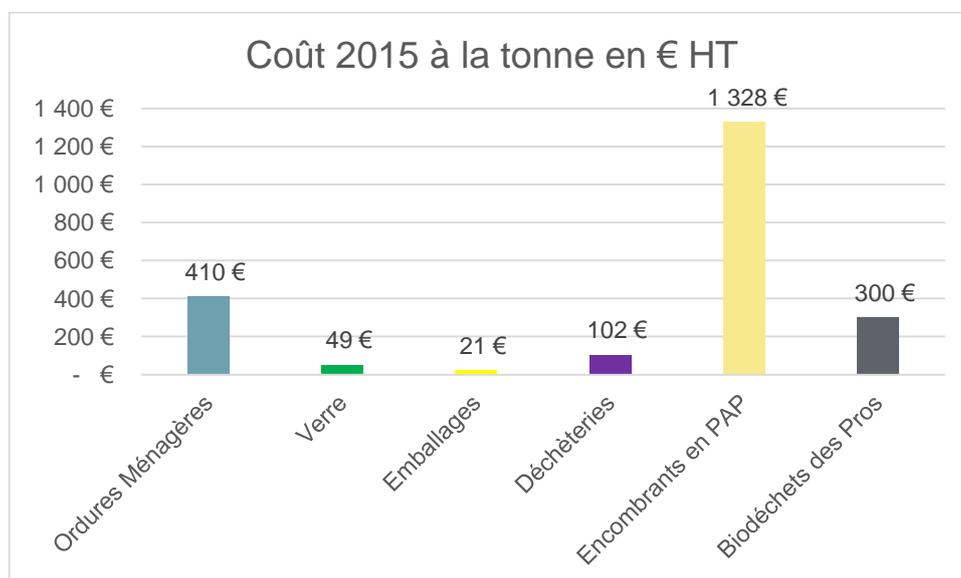
A noter que le marché de tri des emballages porté par le SMD est financièrement très favorable ce qui explique une partie des écarts.

Les autres flux (encombrants, biodéchets) sont nettement moins coûteux que la moyenne. Ils peuvent aussi être le signe d'un niveau de service plus faible : absence de collecte des cartons des entreprises en porte à porte, etc...

Au global, le coût du service est très nettement inférieur au coût moyen national, malgré 3 années de décalage (données nationales 2012).

➤ [Point sur : le coût à la tonne](#)

Le coût moyen à la tonne s'établit à 159 € HT, avec une forte dispersion :



Tous les flux ont un coût pour la collectivité, contrairement à ce qui est parfois imaginé par les usagers.

On peut également noter l'importance du tri pour la maîtrise du coût du service, les tonnes triées et valorisées ayant un coût unitaire nettement plus faible que les déchets non valorisables.

➤ Point sur : la facturation

La CCBHV assure en régie le calcul et l'édition de la facturation de la redevance. Un agent assure le suivi des dossiers clients, l'intégration des données de collecte, la gestion des bacs et des sacs prépayés.

2 factures semestrielles sont émises : en mai et en novembre.

Le recouvrement est théoriquement assuré par les services de la trésorerie. En complément, le service a recruté un contrat aidé à temps partiel (20 heures hebdomadaires) et à durée déterminée.

Pour l'année 2015, le montant des factures émises s'élève à 1 229 665 €, pour un coût de service de 1 164 506 € TTC.

Le taux de couverture des coûts du service par le montant théorique facturé est donc de 105.6 %.

Toutefois, ce taux de couverture des charges par la redevance ne tient pas compte :

- Des impayés (environ 7 %)
- Des retraitements comptables liés à la méthode comptacoût qui entraîne un décalage entre la comptabilité réelle et le coût calculé (par exemple, les durées des amortissements sont retraitées)

CONCLUSION

La redevance incitative continue de produire ses effets : les tonnages continuent leur évolution (baisse des ordures ménagères, hausse du tri). Les tonnages devraient désormais évoluer dans une moindre mesure ou se stabiliser.

Un travail conséquent reste à faire sur l'optimisation des collectes pour adapter l'outil de travail à ses évolutions de tonnages. Il faudra faire évoluer la flotte de véhicules, réduire les équipes pour certaines collectes, faire évoluer les horaires des déchèteries, etc...

Les coûts s'inscrivent en nette baisse pour la 2^{ème} année de suite. Le coût du service devrait passer sous les 70 € par habitant avant de repartir à la hausse sous l'effet des hausses des coûts de prestations (marché de tri, d'incinération, etc...), des hausses de fiscalité (TGAP, etc..) ou des contraintes réglementaires (mise aux normes des déchèteries).

La maîtrise du niveau des impayés est aussi un paramètre important.

Enfin, un travail spécifique sera à mettre en place sur la qualité du tri en général, et sur le tri des emballages en particulier.